

ANNÉE 2024
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OGBTB
PROCES-VERBAL
en date du jeudi 23 mai 2024 - 14H00

Administrateurs présents :

Antoine DAUDRÉ-VIGNIER, Yves GENTHON, Jean-Claude LACAN, Paul-François LUCIANI, Karine MILLET, Yvon TIXIER

Excusés CA :

Julien BIGANZOLI, Daniel SEMELET, Jean-François QUELDERIE

Invités :

Zeina KHOURI (ODB Grand Paris), Didier KLINKAMMER (ODB78), Marc TALAVERA (ODB78), Cyril DE ROCHFORT (ODB), Jacques ORTH (ODB67), Christèle DEMONT (ODB69), Maxime HAYNES (ODB69), Jean-Philippe THOMAS (ODB51)

Santhi ALAND, responsable administrative de l'OGBTB

Autres présents « Journée des Présidents » :

Eric VOISIN(ODB45), Stéphane MENET (ODB49)

1 - ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT

Notre CA se tient comme chaque année sur le site d'un chantier remarquable. Cette année la restructuration lourde de l'immeuble GOODLIFE, pour le compte d'AXA IM ALTS, à ISSY-LES-MOULINEAUX, accueillait les équipes de DUMEZ VINCI. Ce CA fait suite à la visite du chantier organisée en matinée dans le cadre de la JOURNÉE DES PRÉSIDENTS de l'OGBTB.

Selon l'article 6 des statuts de l'association, les 1/3 des membres sont représentés. A 14H00 le président Yvon TIXIER peut ouvrir ce conseil d'administration 2024. Le président remercie les administrateurs présents, ainsi que Dominique ZACCAGNINO tout nouveau président de l'ODB du Grand Paris et organisateur de cette belle journée.

Après diffusion et présentation, le procès-verbal du conseil d'administration, en date du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité

3 - RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024 a été pour l'OGBTP une année riche en travaux et productions.

3/1 - LE COMITÉ TECHNIQUE

Le thème abordé par le comité technique cette année 2024 porte sur un sujet d'actualité « la compétence ». Face aux nouveaux outils et nouvelles méthodes de production, comment ne pas perdre de la connaissance.

Notre comité technique a auditionné des personnes référentes sur le sujet, notamment F. DESSEMON de l'UNTEC, J. ANTOINE de BOUYGUES BAT., M. GILLI d'HYPERION, Fr. ROMON de la MIQCP, etc ...

Une intervention sur le sujet de la « compétence » lors de la visite du chantier GOODLIFE est annexée à ce compte-rendu.

Nos membres du bureau de l'OGBTP, Yves GENTHON et Daniel SEMELET participent à l'organisation, l'audition et les comptes-rendus de notre comité technique.

3/2 - LES CAHIERS DE L'OGBTP

L'édition de nos Cahiers n°14 de l'année 2024 reprendra les travaux de notre comité technique sur le thème de « la compétence ». Une synthèse et les comptes-rendus de nos auditions seront annexés à ces cahiers. Rendez-vous lors de notre prochaine AG en novembre 2024 pour la diffusion de ce document.

3/3 - LES OFFICES DÉPARTEMENTAUX

Karine MILLET, en charge du suivi des travaux des offices départementaux ODB, tient à jour un livret. A ce jour nous comptons 46 offices actifs, 7 offices correspondants.

3/4 - LE GUIDE « ARCHITECTES, ENTREPRENEURS MODE D'EMPLOI »

Grâce au travail de Paul-François LUCIANI, l'élaboration de ce document verra le jour en fin d'année 2024. Nous rappelons que ce guide reprend les principales réglementations liées à l'exercice de nos professions d'architecte et d'entrepreneur. Ce guide est réalisé avec l'aide de nos partenaires, notamment FFB, CNOA, SMABTP, MAF, QUALIBAT et SOCOTEC. Il est toujours consultable en ligne sur les sites de nos partenaires, dans les rubriques membres/adhérents.

3/5 - LA COMMUNICATION

Les supports de communication de l'OGBTP sont principalement notre site (www.ogbtp.com) et notre page facebook ogbtp qui diffuse régulièrement la vie de notre association. Des « flash info. » et « save the date » sont diffusés régulièrement.

Cette année nous avons ouvert un groupe sur le site LinkedIn.

Avec l'aide de Julien BIGANZOLI, ces supports sont régulièrement mis à jour.

Notons notre future présence (stand et remise du prix ECCA) au prochain congrès des architectes de l'UNSA à REIMS les 24 25 et 26 octobre prochains.

3/5 - NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En présence de représentants de nos ODB, l'assemblée générale 2023 s'est tenue le jeudi 9 novembre. Le thème était celui de l'année 2023 à savoir « le patrimoine ancien face à la transition énergétique » avec une table ronde animée par François VAN ALDER de PATRIMOFI.

Notre prochaine assemblée générale sur le thème « la compétence » se teindra comme chaque année à la FFB à Paris. Rendez-vous le jeudi 7 novembre 2024.

4 - RAPPORT FINANCIER

Jean-Claude LACAN trésorier de l'OGBTP présente l'état des comptes qui seront soumis aux votes lors de notre prochaine assemblée générale 2024.

Voir les annexes à ce PV : bilan de l'exercice 2023, comptes 2024 à ce jour et budget prévisionnel 2025.

5 - NOS PARTENAIRES

Le président Yvon TIXIER rappelle toujours l'importance des liens qui unissent l'OGBTP à ses partenaires, notamment nos membres titulaires, la FFB et l'UNSA ainsi que nos membres associés l'ORDRE des Architectes et QUALIBAT.

6 - ODB INVITÉS

La parole est donnée aux représentants des quelques Offices Départementaux présents. Ils présentent rapidement leur organisation et leurs travaux et thèmes d'étude.

7 - ELECTION DU PROCHAIN BUREAU

La prochaine Assemblée Générale de l'OGBTP se tiendra le jeudi 7 novembre 2024. Ce sera l'occasion de présenter notre nouveau bureau 2025 - 2027.

C'est avec plaisir que nous accueillons, sur proposition du CA, **Karine MILLET architecte**, notre prochaine Présidente de l'OGBTP. Son bureau sera composé de :

Paul-François LUCIANI entrepreneur, Vice-Président

Yvon TIXIER architecte, secrétaire

Jean-Claude LACAN entrepreneur, trésorier

Yves GENTHON architecte, ancien président

Daniel SEMELET architecte, ancien président

Jean-François QUELDERIE architecte, ancien vice-président

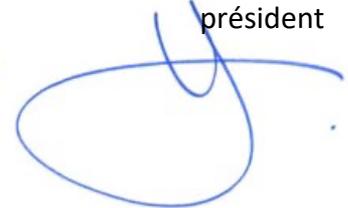
8 - REMERCIEMENTS

Après avoir épuisé l'ordre du jour, le président Yvon TIXIER remercie pour son aide précieuse Paul-François LUCIANI vice-président de l'OGBTP. Il renouvelle également ses remerciements aux membres présents et actifs de notre conseil d'administration et de notre bureau, Antoine DAUDRÉ-VIGNIER, Yves GENTHON, Jean-Claude LACAN, Karine MILLET, Jean-François QUELDERIE, Daniel SEMELET. Il remercie également Santhi ALAND pour son travail administratif.

OGBTP
6/14, rue La Pérouse
75784 PARIS Cedex 16
Siret : 784 285 041 00025

A 16H00, la séance est levée

Yvon Tixier
président



- annexe budget

- annexe intervention sur « la compétence » lors de la journée des présidents 2024

- annexe budget

OGBTP 6/14, rue la Pérouse 75116 PARIS	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Budget	Budget						
Divers	696	180	863	1 122	75	625	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	30 710	35 148	29 505	29 424	31 329	36 318	59 115	43 348	26 358	38 786	38 574	38 019	36 200	36 200	36 200
Subvention FFB	2 000	11 592	-	-					5 460	3 470	4 950	5 300	-	-	-
Cotisations	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200
OBS	8 160	4 087	3 721	-						-		-	-	-	-
Partenariat Guide			24 000	26 000	26 000	26 000	26 000	31 040	26 000	30 000	30 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Participation livre centenaire							4 000								
Vente de CD-ROM	12 101	7 702	622	77						-		-	-	-	-
Produits financiers	171	66	76	3	-			503	-	-					
Autres produits	-	2 500	34	75	22	7 797	9 096			-		-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	31 632	35 148	37 653	35 356	35 222	42 997	48 296	40 743	40 660	42 670	44 150	38 500	33 200	33 200	33 200
RÉSULTAT	922	-	8 148	5 931	3 894	6 679	- 10 819	- 2 605	14 302	3 884	5 576	481	- 3 000	- 3 000	- 3 000



JOURNEE DES PRESIDENTS DU 23/06/24

Chaque année, l'OGBTP propose une « Journée des Présidents » à laquelle sont invités les Présidents d'Offices Départementaux. Celle-ci donne lieu à la visite de bâtiments, souvent, en cours de rénovation, en lien avec le thème traité lors de l'année. La présentation de celui visité, ce jour-là, par le responsable du chantier et, au travers les diverses difficultés rencontrées, nous a permis de faire un riche tour d'horizon sur le thème de la compétence.

Le secteur de la construction a subi de profondes transformations au cours des dernières décennies, influençant non seulement les compétences requises mais aussi liées aux modes de dévolution des marchés et à la gestion des risques des divers acteurs. Ces évolutions s'accompagnent de nouvelles dynamiques dans les relations entre les différents intervenants du secteur, ainsi que des contraintes croissantes en termes de temps et de financement.

1. Évolutions liées aux modes de dévolution des marchés dont :

- Contrats Globaux : L'émergence des contrats de conception-réalisation et des partenariats public-privé a transformé les pratiques traditionnelles. Les entreprises doivent désormais maîtriser des compétences de gestion de projet intégrée, couvrant à la fois la conception, la construction, et parfois même la maintenance des ouvrages.
- Performance Énergétique : Les marchés de performance énergétique (CPE) exigent des compétences pointues en audit énergétique, en mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique et en gestion continue de la performance pour atteindre les objectifs fixés contractuellement. Ceux-ci induisent des responsabilités accrues (risques assurantiels notamment)

2. Appréciation des Risques pour l'Entreprise

- a. Image et notoriété : La gestion de l'image de marque et sa réputation sont devenues cruciales, influençant la capacité de l'entreprise à attirer de nouveaux clients et à conclure des contrats.
- b. Solvabilité des clients : Les entreprises doivent évaluer la solvabilité de leurs clients pour éviter les risques de non-paiement. Cela inclut des analyses financières détaillées et l'utilisation de garanties contractuelles.
- c. Recours juridiques et environnementaux : La conformité juridique, notamment, aux règles environnementales est primordiale pour éviter des litiges coûteux et des sanctions. La gestion de ces conformités et la prévention des différends deviennent essentielles et nécessitent de renforcer les compétences en la matière.
- d. Risques d'exploitation : Les risques liés à l'exploitation doivent être rigoureusement contrôlés. Ils incluent, également, la sécurité sur les chantiers et la gestion des imprévus techniques avec tous les contrôles induits.

3. Limitation de la performance et du savoir-faire à la simple contractualisation : Les procédures de plus en plus strictes et la contractualisation s'avèrent être un frein à la performance limitant l'adaptabilité de l'entreprise, en réduisant souvent son rôle à l'exécution de tâches strictement définies par le protocole, voire le contrat.

4. Complexité accrue nécessitant de déléguer les tâches : La complexité croissante des projets conduit à une externalisation accrue des tâches. Les entreprises peuvent ainsi orienter (voire limiter) leur compétence à la gestion de la sous-traitance : leur sélection, leur contrôle, en terme de qualité d'exécution, et leur coordination.

5. Rôle réduit de l'architecte : La tendance à la limitation des missions de l'architecte entraîne des dossiers techniques incomplets ou insuffisamment détaillés qui se contentent de répondre aux exigences réglementaires sans apporter de valeur ajoutée technique. Cette réduction du rôle de l'architecte conduit à une perte de confiance de la part des Maîtres d'Ouvrage et des entreprises, nuisant à la collaboration et à la qualité globale des projets.

6. Délais des études : Les délais de plus en plus contraints pour les études, combinés à une rémunération souvent insuffisante, sont dommageables, et affectent la qualité et l'innovation dans les projets de construction.

Conclusion

Le domaine de la construction est marqué par une complexité croissante des projets, une contractualisation de plus en plus stricte, et une nécessité d'adaptation constante aux nouvelles normes et technologies. Les divers acteurs doivent, ainsi, naviguer dans un environnement de risques accrus et des contraintes financières et réglementaires renforcées tout en maintenant, malgré tout, des performances élevées. Pour pouvoir répondre à ces nouvelles contraintes, la filière s'appuie sur des compétences de plus en plus émietées. La mise en musique et l'efficacité de cette collaboration, multi-facettes, entre tous les acteurs du secteur reste un défi. Le rôle de chacun et sa « valeur ajoutée » sont à (re)définir pour être pertinents, efficaces et garantir une production de qualité. L'innovation et la formation, préalable et continue, restent essentielles pour répondre aux défis actuels et futurs de ce secteur.